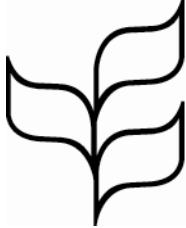




CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICNP/1/7  
25 mai 2011

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE POUR LE  
PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX  
RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE  
JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion  
Montréal, 5-10 juin 2011

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS PROPOSÉES ET RESSOURCES REQUISES

#### *Note du Secrétaire exécutif*

1. Le présent document propose un aperçu des activités proposées pour la période intersessions, dans le but d'aider le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya (le Comité intergouvernemental) à planifier la série d'activités qui doivent avoir lieu avant la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
2. Conformément à l'annexe II à la décision X/1, le plan de travail du Comité intergouvernemental prévoit que la première réunion du Comité intergouvernemental se penchera sur :
  - a) Les modalités de fonctionnement du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris les rapports sur ses activités (article 14, par. 4);
  - b) Les mesures pour aider au renforcement des capacités, le développement de capacités et de renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles dans les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi eux, et les Parties à économie en transition, en tenant compte des besoins mis de l'avant par les Parties concernées pour l'application du Protocole (article 22);
  - c) Les mesures de sensibilisation à l'importance des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et les questions connexes liées à l'accès et au partage des avantages (article 21);
  - d) Les procédures de coopération et les mécanismes institutionnels visant à promouvoir la conformité au Protocole et pour régler les cas de non-conformité, notamment les procédures et les mécanismes pour offrir des conseils ou de l'assistance, lorsque cela convient (article 30).
3. Le Secrétariat a préparé des documents pour chacun de ces points à l'ordre du jour. Ces documents offrent une orientation sur les questions à l'étude, ainsi que des suggestions et des choix pour la manière d'aller de l'avant dans les préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties

/...

siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole. Le tableau joint en annexe propose un survol des activités proposées pour chacun des points à l'ordre du jour et des ressources requises.

4. L'annexe II à la décision X/1 renvoie à la liste des questions sur lesquelles le Comité intergouvernemental devra se pencher à sa deuxième réunion, à savoir :

- a) Elaboration d'un budget-programme pour l'exercice biennal qui suivra l'entrée en vigueur du Protocole;
- b) Elaboration d'orientations au mécanisme de financement (article 25);
- c) Elaboration d'orientations pour la mobilisation de ressources aux fins d'application du Protocole;
- d) Examen du règlement intérieur de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (article 26, par. 5);
- e) Elaboration d'un projet d'ordre du jour provisoire pour la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole (article 26, par. 6);
- f) La nécessité et les modalités d'un mécanisme multilatéral mondial d'accès et de partage des avantages (article 10);
- g) Poursuite de l'étude des points examinés par le Comité intergouvernemental à sa première réunion, selon le besoin.

5. Le tableau ci-joint fait également référence à ces questions.

6. Dans le cadre des préparatifs en vue de la deuxième réunion du Comité gouvernemental et de son examen de la nécessité et des modalités d'un mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages, les Parties pourraient souhaiter examiner la possibilité d'organiser une réunion d'experts sur la question avant la deuxième réunion du Comité intergouvernemental, selon la disponibilité des ressources financières.

*Annexe**Tableau : Calendrier des activités proposées et ressources requises*

Première réunion du Comité intergouvernemental		Période intersessions		Deuxième réunion du Comité intergouvernemental	Période intersessions	Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties
Point à l'ordre du jour	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises
<b>Point 3 : Centre d'échange sur l'accès et la partage des avantages (art. 14)</b>	- Examiner et approuver les modalités d'exploitation de l'étape pilote du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.	- Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique développera les modèles et communs et les critères d'utilisation. - Le Secrétariat travaillera à un portail central. - Le Secrétariat examinera la possibilité de collaborer avec des partenaires. - Le Secrétariat développera un projet de modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	Coût de : L'équivalent P4 L'équivalent P3 L'équivalent G-7 La sous-traitance L'équipement	- Examiner les modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et présenter des recommandations à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties - Lancer la version en ligne de la version pilote du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.	- Les Parties nommeront l'autorité responsable de soumettre l'information au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages. - Les Parties communiqueront l'information dans les modèles communs.	- Adoption des modalités de fonctionnement du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.
<b>Point 4 : Renforcement des capacités et développement (art. 22)</b>	- Réviser/développer une approche stratégique pour le renforcement des capacités et le développement.  - Définir le processus intersessions (voir les activités proposées)	- Le Secrétariat développera un questionnaire sur les éléments d'une approche stratégique. - Le Secrétariat préparera une synthèse des points de vue et de l'information - Le Secrétariat convoquera une réunion d'experts afin de pousser plus loin le développement d'un projet d'approche stratégique.	- Coût du temps du personnel du Secrétariat - Coût d'une réunion d'experts.	- Réviser le projet d'approche stratégique et présenter des recommandations à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties.	- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.	- Examiner/adopter l'approche stratégique au renforcement des capacités et au développement.

/...

Première réunion du Comité intergouvernemental		Période intersessions	Deuxième réunion du Comité intergouvernemental	Période intersessions	Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties	
Point à l'ordre du jour	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises
<b>Point 5 : Sensibilisation (art. 21)</b>	<p>- Examiner/développer un projet de stratégie de sensibilisation.</p> <p>- <i>1<sup>re</sup> possibilité</i> : Soumettre le projet de stratégie révisé aux fins d'Examen et d'adoption par la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties.</p> <p>- <i>2<sup>e</sup> possibilité</i> : Définir les autres travaux à effectuer au cours de la période intersessions</p>					- Examiner/adopter la stratégie de sensibilisation.

Première réunion du Comité intergouvernemental		Période intersessions		Deuxième réunion du Comité intergouvernemental	Période intersessions	Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties
Point à l'ordre du jour	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises
<b>Point 6 : Mécanismes et procédures de conformité (art. 30)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser/développer des éléments et des choix pour les procédures et mécanismes de conformité.</li> <li>- Définir le processus intersessions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>1<sup>re</sup> possibilité</i> : Soumettre une synthèse des points de vue et un projet d'éléments et de choix préparés par le Secrétariat à l'intention de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.</li> <li>- <i>2<sup>e</sup> possibilité</i> : Convoquer une réunion d'experts afin d'examiner la synthèse des points de vue et réviser le projet d'éléments et de choix préparés par le Secrétariat.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat développera un questionnaire sur les éléments et les choix.</li> <li>- Le Secrétariat préparera une synthèse des points de vue.</li> <li>- Le Secrétariat préparera un projet d'éléments et de choix pour les procédures et les mécanismes de conformité.</li> <li>- <i>1<sup>re</sup> possibilité</i> : Soumettre la synthèse des points de vue et le projet d'éléments et de choix à la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.</li> <li>- <i>2<sup>e</sup> possibilité</i> : Le Secrétariat convoquera une réunion d'experts afin d'examiner la synthèse des points de vue et réviser le projet d'éléments et de choix pour les procédures et mécanismes de conformité préparés par le Secrétariat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût du temps du personnel du Secrétariat</li> <li>- Coût d'une réunion d'experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser le projet d'éléments et de choix pour les procédures et les mécanismes de conformité et présenter des recommandations à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter les procédures et les mécanismes de conformité.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat préparera la documentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût du temps du personnel du Secrétariat</li> </ul>	<b>Elaboration d'un budget-programme pour l'exercice biennal qui suivra l'entrée en vigueur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption du budget-programme pour l'exercice biennal</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Secrétariat préparera la documentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût du temps du personnel du Secrétariat</li> </ul>	<b>Elaboration d'orientations au mécanisme de financement (article 25)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption des orientations au mécanisme de financement</li> </ul>

/...

Première réunion du Comité intergouvernemental		Période intersessions		Deuxième réunion du Comité intergouvernemental	Période intersessions	Première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties
Point à l'ordre du jour	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises	Questions à l'étude	Activités proposées	Ressources requises
		- Le Secrétariat préparera la documentation	- Coût du temps du personnel du Secrétariat	<b>Elaboration d'orientations pour la mobilisation de ressources aux fins d'application du Protocole</b>	- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.	-Adoption des orientations pour la mobilisation des ressources
		- Le Secrétariat préparera la documentation	- Coût du temps du personnel du Secrétariat	<b>Examen du règlement intérieur de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole (article 26, par. 5)</b>	- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.	-Adoption du règlement intérieur.
		- Le Secrétariat préparera la documentation	- Coût du temps du personnel du Secrétariat	<b>Elaboration d'un projet d'ordre du jour provisoire pour la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole (article 26, par. 6)</b>	- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.	-Adoption de l'ordre du jour
		- Possibilité pour le Secrétariat de convoquer une réunion d'experts sur la nécessité et les modalités d'une mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages.	- Coût d'une réunion d'experts	<b>La nécessité et les modalités d'un mécanisme multilatéral mondial d'accès et de partage des avantages (article 10)</b>	- À déterminer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental.	- Examen de la nécessité et de modalités d'un mécanisme multilateral mondial de partage des avantages